



COMMISSION DES ARBITRES

Se réunit les lundis, mardis et vendredis à partir de 17 h 30

Ligne directe : 04.92.15.80.33

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N°29

Réunion de bureau du jeudi 09 juin 2022

Président : M. Gilles ERMANI

Présents : - MM. C. CASTROFLORIO - A. MARY - J. NUCERA - Y. SIAD

Excusés : MME B. GIURAN - MM. L. CAPPATTI - S. CHILOTTI - J. GRAGLIA - J. THAON

Début de la séance : 19h30

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du bureau.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour après avoir approuvé le PV N°28 du 03 juin dernier.

1 – CORRESPONDANCE

Toutes les correspondances ont été traitées avant la réunion.

2 – DEPARTEMENT TECHNIQUE

La CDA prend acte de l'absence excusée ce jour du Président du club du CDJ Antibes concernant sa demande de récusation d'un arbitre seniors en catégorie D1. La commission

a entendu l'arbitre présent et une décision sera prise par PV distinct avec réponse au club plaignant.

La CDA prend acte de l'absence excusée de M. BERTRAND Loïc, dûment convoqué une deuxième fois. Décision prise par PV distinct.

La CDA se félicite de la prestation remarquable et appréciée de M. ADJENGUI Ahmed jeune arbitre de notre District lors des finales nationales U13-PITCH qui se sont déroulées à Capbreton.

Le Président de la CDA, M. ERMANI Gilles, ainsi que M. CASTROFLORIO Claude représenteront la CDA lors des finales de Coupe Côte d'Azur qui se dérouleront à Beausoleil.

M. CAPPATTI Laurent représentera la CDA lors des finales titres qui se dérouleront à Contes.

Lundi 20 juin 2022 aura lieu la quatrième et dernière réunion plénière de la CDA.

3 – DEPARTEMENT CONTROLES

Néant.

4 - DEPARTEMENT DESIGNATIONS

Le département désignations a pu couvrir pour le week-end des 11 et 12 juin 2022 l'ensemble des finales de Coupe Côte d'Azur en désignant des quatuors d'arbitres pour les finales se déroulant à Beausoleil, et des trios d'arbitres pour les finales du titre de champion se déroulant à Contes.

Fin de séance : 21h00

Le Président de la CDA :
M. Gilles ERMANI

Le Secrétaire :
M. Alexandre MARY